



## Les enfants accusés de sorcellerie : rencontre entre mythes et violences

Il y a quelques mois, au Nigéria, un enfant de 2 ans, livré à lui-même suite à une accusation de sorcellerie, a été sauvé par une travailleuse humanitaire<sup>1</sup>. Ce fait divers a ému la toile, de par la violence infligée à un être vulnérable au nom de croyances que d'aucuns jugeront traditionnelles. L'accusation de sorcellerie frappe des milliers d'enfants en Afrique. Néanmoins, cette réalité n'est pas éloignée de nous puisque, de par les mouvements migratoires, elle s'est exportée en Belgique. Cette analyse s'attache à mieux comprendre les dynamiques en jeu dans ce sacrifice d'enfants sur l'autel des croyances populaires. Une seconde analyse se penchera sur les conséquences de ce phénomène et l'exploitation sexuelle et économique qui en découle.

### I. La sorcellerie moderne s'en prend aux enfants

La sorcellerie, qui auparavant était associée aux femmes âgées, s'est reportée sur les enfants<sup>2</sup>. Bien qu'elle soit ancrée dans la culture de nombreuses populations africaines depuis des siècles, c'est depuis les années 1980 que les mineurs en sont victimes. Cette criminalisation récente des plus jeunes s'explique, entre autres, par une modification du contexte politique et urbain qui désespère les populations locales. Elle fait office de remède aux maux multiples de la société moderne. En faisant de certains enfants des "souffre-douleurs", la sorcellerie permet de désigner un coupable aux malheurs inexplicables de la société moderne<sup>3</sup>.

Aussi, les transformations économiques et sociales (urbanisme, salariat, consommation) ont modifié les schémas familiaux traditionnels. Il n'est pas rare que, mis au travail rapidement, certains enfants gagnent plus que leurs parents, chamboulant les schémas traditionnels. C'est le cas des enfants qui travaillent dans les mines de diamants, dont le salaire plus élevé que celui de leurs parents provoque une défiance de la part de ces derniers.

---

1 Hope: l'histoire du petit "enfant sorcier" du Nigéria émeut la Toile, *RTBF*, 19 février 2016, [http://www.rtbf.be/info/medias/detail\\_hope-l-histoire-du-petit-enfant-sorcier-du-nigeria-emeut-la-toile?id=9217905](http://www.rtbf.be/info/medias/detail_hope-l-histoire-du-petit-enfant-sorcier-du-nigeria-emeut-la-toile?id=9217905), consulté le 15 juin 2016

2 ANDRÉ, P., « Afrique: le business des « enfants-sorciers », *Libération*, 19 juillet 2010, [http://www.liberation.fr/planete/2010/07/19/afrique-le-business-des-enfants-sorciers\\_667110](http://www.liberation.fr/planete/2010/07/19/afrique-le-business-des-enfants-sorciers_667110), consulté le 8 juin 2016.

3 DE BOEVE, E., « Le Congo et la protection de l'enfant, un véritable défi », *Journal du Droit des Jeunes*, n° 286, juin 2009, p. 5, [http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/documents/docs/Le\\_Congo\\_et\\_la\\_protection\\_de\\_l\\_enfant\\_un\\_veritable\\_defi.pdf](http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/documents/docs/Le_Congo_et_la_protection_de_l_enfant_un_veritable_defi.pdf), consulté le 8 juin 2016.

## II. On ne naît pas sorcier, on le devient

Les enfants accusés de sorcellerie sont généralement issus de milieux pauvres et/ou de familles éclatées. Ils sont susceptibles d'être accusés dans plusieurs situations. Dans les familles où un malheur survient (maladie, mort, pauvreté) un membre peut désigner un enfant comme sorcier. A partir de ce moment, cet enfant ne sera plus considéré comme tel mais comme un sorcier responsable du malheur familial. Il sera rejeté par la communauté. D'autres victimes sont identifiées comme sorciers par leurs parents ou beaux-parents pour se décharger d'une bouche à nourrir.

Lorsqu'un malheur s'abat sur la famille et/ou qu'un enfant n'est plus désiré, il est soit directement identifié comme sorcier par ses proches, soit quelqu'un (une voisine, une tante, un grand-père, ...) va lui offrir un fruit que l'enfant mange et c'est alors qu'il « devient sorcier ». Ainsi, on ne naît pas sorcier, on le devient.

A côté de ce phénomène récent, il existe des enfants qui sont désignés comme sorciers dès leur naissance, et ce depuis longtemps<sup>4</sup>. Les albinos, les jumeaux, les enfants nés par le siège ou les bébés handicapés sont vus comme des êtres ensorcelés, dont les parents comme la communauté souhaitent se débarrasser<sup>5</sup>.

## III. « Manifestations » de la sorcellerie et tentative de « guérison »

Les enfants accusés sont aussi bien des filles que des garçons, allant de quelques mois à l'adolescence. Ce fléau sévit essentiellement dans les pays d'Afrique centrale et subsaharienne<sup>6</sup>. La sorcellerie dont ils sont accusés correspond à la capacité de sortir de leurs corps pour parfois rejoindre « l'autre monde » et « manger<sup>7</sup> » leurs victimes. Elle serait due à une excroissance sorcellaire symbolisée par un bout d'organe dans le corps de l'enfant<sup>8</sup>.

La sorcellerie est un véritable business pour les nouvelles Eglises de réveil (issues du mouvement néo-pentecôtiste) qui se proposent d'exorciser les « enfants sorciers » contre de l'argent. Pour lutter contre la sorcellerie, l'enfant doit reconnaître publiquement qu'il est sorcier et doit ensuite se faire extraire ce bout d'organe sorcellaire par un « pasteur-prophète » (des prédicateurs, pour la plupart autoproclamés pasteurs)<sup>9</sup>. Pour

---

4 CIMPRIC, A., *Les enfants accusés de sorcellerie*, avril 2010, [http://www.unicef.org/wcaro/wcaro\\_Enfants-accuses-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf](http://www.unicef.org/wcaro/wcaro_Enfants-accuses-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf), consulté le 8 juin 2016.

5 TOBIE, N., *L'existence des enfants sorciers est un phénomène moderne assez récent*, 29 mai 2014, <http://www.jeuneafrique.com/53058/societe/tobie-nathan-l-existence-des-enfants-sorciers-est-un-ph-nom-ne-moderne-assez-r-cent/>, consulté le 17 mai 2016.

6 Les Dokimos, « Les enfants sorciers, mythe ou réalité ? », 14 avril 2014, <https://www.lesdokimos.org/2014/04/14/les-enfants-sorciers-mythe-ou-realite/>, consulté le 17 mai 2016.

7 « Manger » ou « bouffer » leurs victimes signifie tuer les victimes.

8 TONDA, J., « La violence de l'imaginaire des enfants sorciers », *Cahier d'études africaines*, <https://etudesafriaines.revues.org/10872>, consulté le 13 mai.

9 ANDRÉ, P., « Afrique: le business des «enfants-sorciers», *Libération*, 19 juillet 2010, [http://www.liberation.fr/planete/2010/07/19/afrique-le-business-des-enfants-sorciers\\_667110](http://www.liberation.fr/planete/2010/07/19/afrique-le-business-des-enfants-sorciers_667110), consulté le 8 juin 2016.

« désenvoûter » les enfants, les pasteurs ont recours à des actes de torture et des opérations de fortune.

*«Un pasteur m'a brûlé le corps avec des bougies. Dans une autre Eglise encore, on m'a versé dans les yeux de la sève tirée d'un arbre ».*<sup>10</sup> [Glodie Mbete, 11 ans, Kinshasa]

*«Puisque la sorcellerie est définie comme étant une substance dans l'abdomen de l'enfant, le pasteur découpe, avec un couteau non stérilisé, le ventre de l'enfant et ampute un petit morceau d'intestin de l'enfant, symbolisant la sorcellerie ».*<sup>11</sup> [Aleksandra Cimpric, chercheuse pour l'UNICEF]

Beaucoup d'enfants décèdent pendant l'opération et leurs morts sont vécues par les croyants comme des délivrances. Pour les pasteurs, la cause de la mort est la trop grande puissance de la sorcellerie qui l'a emporté<sup>12</sup>.

#### IV. De jeunes vies sacrifiées au nom de la paix sociale

Les Eglises du réveil, qui sont toujours plus nombreuses, entretiennent la sorcellerie en même temps qu'elles luttent contre elle. La croyance veut que les aveux publics et les exorcisations amènent la paix sociale, en punissant les malheurs passés et en prévenant ceux à venir... au détriment des droits de l'enfant.

*« En 2004, après un "viol", les habitants ont lancé un grand pogrom où une quarantaine de gosses ont été massacrés, à coups de machettes, arrosés d'essence et brûlés vivants ».*<sup>13</sup> [Jean-Paul Mari, journaliste]

Abandon, rejet, infanticide sont les solutions pour se débarrasser du danger incarné par l'enfant. Ce sont les boucs émissaires de la société locale contemporaine. En grec ancien, bouc émissaire se dit « phamakos » et signifie à la fois poison et remède. Ces enfants sont présentés comme porteurs de malheur et les maltraitances qui leur sont infligées permettent, d'après les croyances, de guérir la société.

Dès que l'accusation de sorcellerie tombe, les enfants ne sont plus les bienvenus dans leur foyer et sont condamnés à vivre dans la rue. Cette situation augmente leur vulnérabilité et les expose à de nombreux risques évoqués dans l'analyse complémentaire<sup>14</sup>. Bien que la plupart des codes pénaux des pays concernés prohibent la sorcellerie, en pratique, la loi n'est pas appliquée partout. Les États interviennent peu et se sentent désarmés face à ces

---

10 ANDRÉ, P« Afrique: le business des «enfants-sorciers», *Libération*, 19 juillet 2010, [http://www.liberation.fr/planete/2010/07/19/afrique-le-business-des-enfants-sorciers\\_667110](http://www.liberation.fr/planete/2010/07/19/afrique-le-business-des-enfants-sorciers_667110), consulté le 8 juin 2016.

11 CIMPRIC, A., *Les enfants accusés de sorcellerie*, avril 2010, [http://www.unicef.org/wcaro/wcaro\\_Enfants-accusés-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf](http://www.unicef.org/wcaro/wcaro_Enfants-accusés-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf), consulté le 8 juin 2016.

12 VOICES OF CONGO, « Enfant sorcier d'Afrique de Kinshasa », 14 avril 2013, <https://www.youtube.com/watch?v=3klh4LdnxHo>, écoutée le 13 mai 2016.

13 MARI, JP., « Diamants : les enfants du diable », *Carnet d'un grand reporter*, 15 octobre 2012, <http://carnetsdungrandreporter.blogs.nouvelobs.com/archive/2012/10/15/diamants-les-enfants-du-diable.html>, consulté le 14 juin 2016.

14 ECPAT BELGIQUE, *L'exploitation des enfants accusés de sorcellerie: au carrefour de la rue et des mines de diamants*, juin 2016.

pratiques<sup>15</sup>. ECPAT Belgique déplore ces entorses à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et le caractère subsidiaire de ces droits face à la « justice traditionnelle sorcellaire ».

## V. Un phénomène transnational

« *Les accusations de sorcellerie à l'égard des enfants existent également en Europe, à Bruxelles, Paris ou Londres* ». <sup>16</sup> [Filip De Boeck, anthropologue spécialisé sur l'Afrique]

D'après Filip De Boeck<sup>17</sup>, ce phénomène ne se limite pas au continent noir. Tout comme les personnes, les croyances ont aussi pris des chemins migratoires. Les pratiques de la sorcellerie deviennent peu à peu un phénomène transnational qui concerne de plus en plus de pays. Un chercheur<sup>18</sup> évoque qu'à Bruxelles, des succursales des Eglises du réveil se sont progressivement créées. La capitale belge connaît une forte augmentation de ces Eglises et de groupes de prière, portés par les communautés migrantes. Ces célébrations promettent aux adeptes des vies meilleures, mettant à l'honneur les guérisons et les miracles<sup>19</sup>. Si toutes les Eglises néo-pentecôtistes ne sont pas radicales, certaines peuvent être des portes ouvertes à des pratiques liées à la sorcellerie.

Il n'est pas facile d'évaluer ni de quantifier les pratiques religieuses et sectaires sur le territoire belge. Un tuteur de MENA (mineur étranger non accompagné) indique que des jeunes, accompagnés ou non, font partie de groupes de prière<sup>20</sup> en Belgique. Les MENA sont un public à la fois fragilisé par le fait qu'ils soient mineurs étrangers et qu'ils ne bénéficient pas de la protection de leurs parents. Ils peuvent dès lors trouver dans ces Eglises du soutien et de la reconnaissance mais également courir le risque d'être des victimes de pratiques liées à la sorcellerie.

Le traitement des mineurs accusés de sorcellerie bafoue beaucoup de droits de l'enfant, en Afrique comme ailleurs. Bien qu'il soit essentiel de garantir la liberté de culte de chacun, il est tout aussi important de prévenir les dérives des pratiques radicales qui traumatisent physiquement et psychologiquement les enfants. C'est pourquoi une attention toute particulière doit être apportée à ceux qui sont des victimes (effectives et potentielles) d'accusation de sorcellerie. Une sensibilisation des acteurs de première ligne (centres pour MENA, CPAS, tuteurs, etc.) entrant en contact avec les MENA s'avère dès lors essentielle.

---

15 CIMPRIC, A., *Les enfants accusés de sorcellerie*, avril 2010, [http://www.unicef.org/wcaro/wcaro\\_Enfants-accuses-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf](http://www.unicef.org/wcaro/wcaro_Enfants-accuses-de-sorcellerie-en-Afrique.pdf), consulté le 15 juin 2016.

16 DE BOECK, F., Anthropologue intervenu lors d'une conférence à Bruxelles sur le thème des enfants sorciers en République Démocratique du Congo.

17 *Ibidem*

18 PJ., *Congo : UN MONDE DE POSSIBLES*, 2010, p 22, consulté le 13 juin 2016

19 MALCHAIR, L., « Eglises de réveil, ici et ailleurs », *Pax Christi Wallonie-Bruxelles*, 21 août 2013, <http://paxchristiwb.be/publications/analyses/eglises-de-reveil-ici-et-ailleurs,0000441.html#sthash.pUtPR20c.dpuf>, consulté le 20 juin 2016.

20 D'HAeyer, A., *Alter Echos*, n° 254, juillet 2008, consulté le 14 juin 2016.

Cette analyse a été réalisée par ECPAT Belgique (Mathilde Moulia, stagiaire) en juin 2016. ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes).